

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1528)

Tombé

AMENDEMENT

N° AS1169

présenté par

Mme Clapot, Mme Dupont, Mme Pompili et Mme Rilhac

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 17, après le mot :

« aidant »,

insérer les mots suivants :

« , à leur âge ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'âge peut être un frein au retour à l'emploi des travailleurs seniors. Prendre en compte leurs spécificités (préjugés des employeurs, perte de confiance, nécessité de formation aux nouvelles technologies, inadéquation entre compétences et marché du travail, perception d'un risque lié à la santé des travailleurs âgés...) en identifiant les problèmes permettra de les aider en amont de leur entrée dans le parcours proposé par ce projet de loi.